



Règles d'éligibilité pour les équipages entrant dans le Championnat européen de Surf Rowing

- 1) La nation que les rameurs représentent doit être membre comme un état souverain européen.
 - 2) Un rameur doit être un citoyen du pays qu'ils représentent ou
 - 3) Un rameur doit résider dans le pays qu'ils représentent (lieu de résidence principale)
- ou
- 4) Tous les quatre rameurs doivent satisfaire à l'une des 2, 3 ou 4 pour la nation qu'ils soient inscrits en vertu de
 - 5) Tous les quatre rameurs doivent être inscrits en vertu de la même nation.
 - 6) Tous les quatre rameurs doivent être entièrement libérés membres de l'ESRF pour le premier jour de la compétition.
 - 7) Rameurs peuvent être membres de l'ESRF pour autant qu'ils répondent point 2, 3 ou 4 et sous réserve du paiement des frais d'adhésion dès le premier jour de la compétition.
 - 8) Dans un souci de sécurité et un concours avec succès tout balayer de toute nation, y compris en dehors de l'UE, seront autorisés à Sweep une équipe ou des équipes dans le championnat d'Europe de Surf Rowing dont la capacité correspond aux conditions de l'événement.

Définitions

Citizen - En conformité avec les règles de la citoyenneté tels que définis par le pays sur le formulaire d'inscription

Résidence principale - défini comme le pays où réside le rameur pour plus de 200 jours par année civile